

COMMUNIQUE

le 06 mai 2009

N'arrêtons pas le chantier de réforme entrepris dans les prisons

Le blocage des prisons par les surveillants focalise de nouveau l'attention sur les établissements pénitentiaires, en particulier les maisons d'arrêt qui affichent un surencombrement jamais atteint. L'ouverture de nouveaux établissements ne résout que partiellement les problèmes que pose l'augmentation record du nombre des personnes détenues.

Au contact quotidien du monde carcéral, les aumôniers mesurent les risques d'une violence incontrôlée de la détention et les difficultés accrues des personnels à exercer leur mission de garde et de réinsertion, faute de temps pour l'indispensable dialogue avec les personnes confiées à leur surveillance.

Ces dernières années, l'Administration pénitentiaire s'est engagée à mettre notre pays en cohérence avec les règles pénitentiaires européennes (RPE) adoptées par le Conseil de l'Europe le 11 janvier 2006. La Garde des Sceaux vient de décider une remise en cause du rythme de leur mise en place.

Malgré l'adoption du texte par le Sénat au mois de mars, selon la procédure d'urgence imposée par le gouvernement, l'examen par l'Assemblée nationale du projet de Loi Pénitentiaire a été reporté sine die, la discussion n'ayant toujours pas été inscrite à son ordre du jour.

Des personnes détenues attendaient beaucoup de cette loi et mesuraient déjà quelques effets bénéfiques des règles européennes sur leurs conditions de détention. Leur déception pourrait être lourde de conséquences.

Nous souhaitons donc que le Gouvernement ne remette pas en cause les choix qui avaient été faits : même modestement, ils promettaient une amélioration de la vie carcérale et garantissaient à terme de meilleures conditions de travail pour les personnels de surveillance ; ils allaient aussi dans le sens d'une politique d'aménagement des peines plus audacieuse.

Nous demandons au Garde des Sceaux :

- **de ne pas remettre en cause le rythme de la mise en œuvre des Règles Pénitentiaires Européennes,**
- **de faire inscrire dans les plus brefs délais l'examen du projet de loi pénitentiaire sur l'agenda de l'Assemblée Nationale.**

Jean-Marc DUPEUX

Aumônier national protestant des prisons

Hassan EL ALAOUI TALIBI

Aumônier national musulman des prisons

Jean-Louis REYMONDIER

Aumônier national catholique des prisons

CONTACTS :

Aumônerie nationale catholique des prisons 06 03 35 73 74

Aumônerie nationale musulmane des prisons 06 85 73 26 81

Aumônerie nationale protestante des prisons 06 62 70 47 01